



Août
2023

Assemblée générale
des parents:
21 septembre à 19h45
Gymnase de l'école



Saint-Joseph
LACOLLE

Ordre du jour

- Présences et ouverture de l'assemblée
- Mot de bienvenue de la présidente du conseil d'établissement 2022-2023, Madame Monia Robert
- Présentation du personnel 23-24
- Mot de la direction d'école Madame Claudia Pinard
- Adoption de l'ordre du jour
- Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 30 août 2022
- Bilan du conseil d'établissement pour l'année 22-23
- Composition du conseil d'établissement (p.3)
- Élection des représentants au conseil d'établissement (parents et membre(s) de la communauté)
(postes de Kathleen Tremblay (2 ans) et Josée Bélair (2 ans))
- Mise en candidature
- Élection (vote secret)
- Résultat du vote : les 2 élus et les substituts (candidats non élus)
- Mise en candidature et élection du représentant au comité de parents du CSSDHR (p.4)
- Rappel: Organisme de participation des parents (OPP): formulaire disponible (p.5)
- Questions du public
- Informations variées
- Date de la première réunion du conseil d'établissement le 4 octobre à 18h30 à l'école
- Fin de l'assemblée



Le Conseil d'établissement

Formation obligatoire

Toute décision doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves.

Définition et mandats:

- vise à favoriser la prise de décisions en collégialité, dans le respect des compétences et des droits de chacun;
- Composé de parents, d'enseignants, de professionnels, de membres du personnel de soutien, de substituts pour chaque catégorie et de la direction de l'école;
- 9 rencontres sont organisées durant l'année;

Traite de:

- Projet éducatif et plan d'action;
- Plan de lutte contre la violence;
- Règles de conduite et mesures de sécurité;
- Contribution financière des parents;
- Besoins de l'école;
- Utilisation des locaux;
- Activités extra-scolaires;
- Etc.;

Définition et mandats:

- Représenter l'école St-Joseph auprès du Centre de services scolaire;
- Être le porte-parole des parents des différentes écoles du Centre de services scolaire;
- Donner son avis ou recommandations au Centre de services scolaire sur toute question qu'elle est tenu de lui soumettre;
- Assister à une séance par mois et rapporter les informations au conseil d'établissement;
- Pourrait être membre du Conseil d'administration du Centre de services scolaires des Hautes-Rivières

Le Comité de parents du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières

Traite de:

- Calendrier scolaire;
- Répartition des services éducatifs;
- Critères d'inscription des élèves et les plans de répartition des élèves;
- Etc;

Le représentant est un membre du Conseil d'établissement, élu par l'Assemblée sentant générale.

L'Organisme de Participation des Parents

Définition et mandats:

- Promouvoir la participation des parents à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif;
- Peut servir de lien (donner son avis) entre les parents du conseil d'établissement et l'ensemble des parents de l'école;
- Peut collaborer à l'organisation d'activités de tout genre afin de favoriser le bon fonctionnement de l'école;
- Promouvoir le soutien que les parents doivent accorder à la réussite scolaire de leur enfant.



Bonne année
scolaire 23-24!

